



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS\_2019DC0043

**OBJET : EAJE LES PETITS GONES - CONCLUSION D'UNE CONVENTION 2019-2020  
ANALYSE DE LA PRATIQUE – LORAINNE BINOCHÉ – PASSAGE PARENTALITÉ SAS  
AMANA**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

**CONSIDÉRANT** que la professionnalisation des agents de l'EAJE « Les Petits Gônes » nécessite la mise en place de temps de questionnement et de réflexion sur leur pratique, ceci afin d'optimiser la qualité de prise en charge du jeune enfant et de prévenir les risques professionnels,

**CONSIDÉRANT** que dans ce cadre, il paraît opportun de mettre en place des séances d'analyse de la pratique pour le personnel pluridisciplinaire de l'EAJE « Les Petits Gônes »,

**CONSIDÉRANT** que la société PASSAGE PARENTALITÉ - SAS AMANA - 7 chemin du Plain Vallon 69300 CALUIRE ET CUIRE peut assurer cette prestation en mettant à disposition Madame Lorainne BINOCHÉ. Lors des entretiens, Madame BINOCHÉ répondait à l'ensemble des attentes spécifiques des structures petite enfance.

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** De signer avec PASSAGE PARENTALITÉ - SAS AMANA - 7 chemin du Plain Vallon 69300 CALUIRE ET CUIRE, une convention d'analyse de la pratique au bénéfice du personnel pluridisciplinaire de l'EAJE « Les Petits Gônes ».

**ARTICLE 2 :** Cette analyse de la pratique se déroulera de septembre 2019 à février 2020 inclus, à l'EAJE « Les Petits Gônes », 20 rue de la République 69960 CORBAS.

**ARTICLE 3 :** Le coût total maximum de ces interventions est fixé à 900,00 € TTC. Sur présentation d'une note d'honoraire conforme, un paiement sera effectué en fin de mois, au service fait. La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 64 compte 6188 du budget de l'EAJE « Les Petits Gônes ».

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 20 juin 2019

Le Président, Jean-Claude TALBOT,



PASSAGE PARENTALITE

**Entre**

**Nom et Adresse du client :**

**CCAS CORBAS**  
Espace LACHENAL  
18 C rue des Marronniers  
69690 CORBAS  
Représenté par Jean Claude TALBOT  
Fonction : Président

**Et**

**Nom et Adresse du prestataire : PASSAGE PARENTALITE\_SAS AMANA**

Représentée par : Ghariba REHMAN  
Fonction : Présidente  
Numéro SIRET : 821 787 900 00017

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour but de définir les conditions d'intervention entre le **Multi-accueil Les Petits Gônes à CORBAS** et **PASSAGE PARENTALITE** dans le cadre des séances d'analyse des pratiques professionnelles.

**Article 2 : Conditions d'exécution**

Les séances de groupe d'analyse des pratiques professionnelles animées par Madame **Lorraine BINOCHÉ**, organisées dans un premier temps tous les mois aux dates suivantes, de **18h 30 à 20h 00** :

- 16/09/2019
- 14/10/2019
- 18/11/2019
- 16/12/2019
- 20/01/2020
- 10/02/2020

Le **Centre Communale d'Action Sociale de CORBAS** supportera l'ensemble des frais ainsi occasionnés conformément à la proposition financière de **PASSAGE PARENTALITE** du **13 mai 2019**.

**Article 3 : Modalités financières**

Le **Centre Communale d'Action Sociale de CORBAS** s'engage à rémunérer **PASSAGE PARENTALITE** sur la base de sa proposition financière, soit **900€ (neuf cent euros)** pour le compte du **Multi-Accueil Les Petits Gônes**.

**Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention est valable jusqu'à l'exécution complète et entière de la prestation.

---

PASSAGE PARENTALITE

Siège social : 7 chemin du Plain Vallon 69300 CALUIRE ET CUIRE  
Adresse administrative : 5 quai Jayr \_ 69009 LYON  
Tél : 04 28 29 64 01 / email : contact@passageparentalite.fr  
SIRET : 821 787 900 00017 / N°OF : 84691458169

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Publié le

ID : 069-266910413-20190620-CCAS\_2019DC0043-AU

S<sup>2</sup>LOW



PASSAGE PARENTALITE

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Publié le

ID : 069-266910413-20190620-CCAS\_2019DC0043-AU

S<sup>2</sup>LOW

### Article 5 : Résiliation

Le non-respect des clauses ainsi énoncées dans la convention entraînera la résiliation de plein-droit du présent accord.

### Article 6 : Règlement des litiges

La présente convention sera remise à chacune des parties signataires.  
Celles-ci s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent accord. A défaut, le litige sera soumis à la diligence de l'une ou de l'autre des parties, au tribunal territorialement compétent.

Fait à Lyon, le 17 mai 2019

Le client  
Nom et qualité du signataire  
Signature  
Cachet,

Le prestataire  
Nom et qualité du signataire  
Signature  
Cachet,



PASSAGE  
PARENTALITE

PASSAGE PARENTALITE  
SAS AMANA  
7 chemin du Plain Vallon  
69300 CALUIRE & CUIRE  
SIRET : 821 787 900 00017  
N° DA : 84691458169

PASSAGE PARENTALITE

Siège social : 7 chemin du Plain Vallon 69300 CALUIRE ET CUIRE  
Adresse administrative : 5 quai Jayr \_ 69009 LYON  
Tél : 04 28 29 64 01 / email : [contact@passageparentalite.fr](mailto:contact@passageparentalite.fr)  
SIRET : 821 787 900 00017 / N°OF : 84691458169

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20190620-CCAS\_2019DC0043-AU

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20190620-CCAS\_2019DC0043-AU